

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

30 MARS 2017

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Indemnités de fonction au
Maire, aux Adjointes au
Maire et aux Conseillers
Municipaux Délégués**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 31 mars 2017
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 31 mars 2017
et qu'il est donc exécutoire.

Le 31 mars 2017

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

L'an deux mille dix sept, le 30 mars à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 23 mars deux mille dix sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI*, Monsieur JOLY, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TEA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE*, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Madame CERIGHELLI, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur BATTISTELLI (présent à compter de l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2017)

*Madame ANDRE (présente à compter du dossier 17 B 08)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur PERICARD
Monsieur PETROVIC à Monsieur ROUSSEAU
Madame ANDRE à Madame de CIDRAC

Secrétaire de séance :

Monsieur COMBALAT

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20170330-17-B-06-DE
Date de télétransmission : 31/03/2017
Date de réception préfecture : 31/03/2017

N° DE DOSSIER : 17 B 06

OBJET : INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS AU MAIRE ET
AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le régime des indemnités de fonction des élus municipaux est fixé par les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. En application de ces dispositions, peuvent recevoir une indemnité de fonction, le Maire, les Adjointes aux Maires et les Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation du Maire en vertu de l'article L.2122-18 du même code.

Le montant des indemnités de fonction est fixé par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique. La délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2016 fixe ces indemnités par référence à la valeur de l'indice alors en vigueur soit « 1015 ».

Les dernières modifications réglementaires font évoluer la valeur de l'indice brut terminal de l'échelle de la Fonction publique et nécessitent que la délibération relative à la détermination des indemnités de fonction des élus soit amendée.

La réglementation relative au régime indiciaire de Fonction Publique étant encore appelée à évoluer dans les années qui viennent et comme le suggère l'Association des Maires de France, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le mode de calcul des indemnités du Maire, des Adjointes au Maire et des Conseillers Municipaux titulaires d'une délégation par référence à « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique » sans préciser la valeur de ce dernier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la présente délibération qui prend effet à la date du 1^{er} janvier 2017 et le tableau joint en annexe.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER,
Monsieur DEGEORGE, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

APPROUVE la présente délibération et le tableau annexé,

DIT qu'elle prend effet à compter du 1er janvier 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye

Annexe 1 : Tableau des indemnités des élus

ELUS	NOM	% de l'indice brut terminal de la Fonction publique (pourcentages inchangés)
Maire	Emmanuel LAMY	108 %
1 ^{er} Adjoint	Marta de CIDRAC	35,33 %
2 ^e Adjoint	Maurice SOLIGNAC	35,33 %
3 ^e Adjoint	Mary-Claude BOUTIN	35,33 %
4 ^e Adjoint	Isabelle RICHARD	35,33 %
5 ^e Adjoint	Gilbert AUDURIER	35,33 %
6 ^e Adjoint	Sylvie HABERT-DUPUIS	35,33 %
7 ^e Adjoint	Arnaud PERICARD	35,33 %
8 ^e Adjoint	Xavier LEBRAY	35,33 %
9 ^e Adjoint	Priscille PEUGNET	35,33 %
10 ^e Adjoint	Nicolas ROUSSEAU	35,33 %
Conseiller municipal délégué	Kéa TEA	8,54 %
Conseiller municipal délégué	Sophie CLECH	8,54 %
Conseiller municipal délégué	René PRIOUX	8,54 %
Conseiller municipal délégué	Karine PEYRESAUBES	8,54 %
Conseiller municipal délégué	Paul JOLY	8,54 %
Conseiller municipal délégué	Ludivine VANTHOURNOUT	8,54 %
Conseiller municipal délégué	William PETROVIC	8,54 %
Conseiller municipal délégué	Eric JOUSSE	8,54 %